

# Union de Quartier de l'Île Verte

Salle Polyvalente des Vignes. Square Henri Huchon.  
3 bis, avenue Maréchal Randon 38000 GRENOBLE  
Courriel : [ile.verte@laposte.net](mailto:ile.verte@laposte.net)

---

Association Loi 1901 inscrite à la Préfecture de l'Isère sous le n° 0381000841

---

## Assemblée générale du 3 février 2014 Notes de la séance d'échanges avec les élus

### **Bureau de poste**

Nous avons alerté la Mairie suite à un courrier anonyme que nous avons reçu, mentionnant une réduction des horaires, ainsi qu'une diminution progressive prévisible des services aux usagers (voire une fermeture du bureau à terme).

Les nouveaux horaires réduits sont bien en place depuis le 3 février 2014, du lundi au vendredi de **9h** à 12h et de 14h à **17h30**, et le samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

La Mairie a contacté la direction de La Poste, qui assure qu'aucune logique de fermeture du bureau de poste de l'Île Verte n'existerait à l'heure actuelle.

La mairie indique que, de manière générale, les usagers salariés qui ne peuvent pas se rendre au bureau de poste local à cause des horaires incompatibles (9h – 17h30 avec fermeture le midi) semblent se rendre au bureau de poste près de leur lieu de travail. Des personnes dans l'assemblée indiquent le risque réel de ne pas pouvoir récupérer des recommandés ou des colis à temps (la Poste les conserve 15 jours) étant donnés les horaires inadéquats.

Laure Masson de la Mairie nous recommande d'être très vigilants. Si les habitants du quartier notent une dégradation (services supprimés), il faut alors immédiatement alerter la Mairie (via l'Union de Quartier).

La Mairie indique également que, dans certains cas, elle peut se substituer au service public non assuré par La Poste. Cela est par exemple le cas à la Villeneuve où La Poste a refusé de livrer les colis, et où la Mairie a mis en place un point de retrait des colis pour compenser l'abandon du service public par La Poste.

### **Sens des rues Blanche Monier et Bizanet**

Il a été décidé de mettre à l'essai à partir du 10 mars (date de la fin des travaux) les sens de circulation suivants (voir schéma) :

- Rue Blanche Monier en sens unique du chemin de Halage vers la rue Aimon de Chissée ;
- Rue Bizanet en sens unique de la place Docteur Girard vers le chemin de Halage
- Inversion du sens de la rue Eugène Delacroix, de la rue Blanche Monier vers la place Docteur Girard.

Des pistes cyclables à contresens seront mises en place.

La salle note que la rue Blanche Monier sera la seule rue permettant d'aller du chemin de Halage vers la place Docteur Girard (via la rue Eugène Delacroix), et ceci risque donc d'attirer beaucoup de trafic sur ces deux rues.

La salle s'inquiète de la vitesse des véhicules en cas d'un sens unique. La Mairie rassure en indiquant que la voirie sera réduite avec des pistes cyclables à contre sens.

Après discussion avec l'assemblée, il est prévu que cet essai ait une durée de 6 mois, avec un point après 3 mois.

### **Incivilité cyclistes**

La salle note des incivilités de cyclistes circulant sur les trottoirs. D'autres personnes indiquent le manque d'itinéraires cyclables permettant de se rendre en ville par exemple, ou sur Maréchal Leclerc, en particulier lorsque les adultes sont accompagnés d'enfants (les enfants jusqu'à 8 ans peuvent circuler sur le trottoir).

La Mairie indique qu'il faudrait effectivement aménager des itinéraires cyclables (sur Maréchal Leclerc en particulier).

La verbalisation est aussi une possibilité.

### **Vitesses excessives**

Les rues Blanche Monier et Bizanet seront étroites avec une piste cyclable à contre sens, la vitesse devrait donc être limitée.

La rue Lachmann est plus large et incite à la vitesse (des pointes à 65 kmh ont été mesurées). Les services de la ville préconisent de poser un « coussin » au centre de la rue.

La ville souhaite éviter de poser des chicanes qui entraînent d'autres dangers.

### **Accessibilité des trottoirs**

De nombreux poteaux subsistent sur plusieurs trottoirs étroits du quartier (exemple de la rue Menon). A de nombreux carrefours, les trottoirs ne sont pas équipés d'oreilles et sont difficiles à franchir en fauteuil.

La Mairie indique que l'enfouissement des poteaux (électricité, téléphone) coûte cher, y compris pour les propriétaires des habitations concernées.

Il existe du budget pour aménager des « oreilles » aux carrefours. Pascal Garcia fait la liste des carrefours qui ont déjà été aménagés (Lachmann, Menon, Charreton, Jongkind, plateaux traversant, ...).

La Mairie invite les habitants et l'Union de Quartier à répertorier les points noirs pendant les tours de quartier avec la Mairie.

### **Incivilité du stationnement**

La discussion porte d'une part sur la possibilité de poser des « mobiliers défensifs » (potelets empêchant le stationnement sauvage) mais aussi d'autre part le manque global de places de stationnement qui conduit les automobilistes à stationner sur les trottoirs, passages piétons, ...

La réponse de la Ville est que la mise en place du stationnement résidentiel payant devrait en théorie résoudre le problème, libérant l'espace des « voitures ventouses ».

La Mairie rappelle également que la police intervient plus fréquemment, dans l'ensemble du quartier et devant l'école.

On note que de nombreux garages sont en fait utilisés comme des lieux de stockage.

Le cas particulier des trois tours qui ont été construites sans parking a été évoqué : pourquoi le terrain à côté de l'Hôtel de Police est-il toujours si vide, privant les riverains de places de stationnement ?

Philippe de Longevialle indique que la Mairie est en discussion avec l'Etat, propriétaire de ce terrain, en vue d'aménager un parking. D'autre part, l'avenue Maréchal Leclerc fait partie de l'extension de la coulée verte, du parc Mistral aux berges de l'Isère, qui sera un projet d'envergure.

Le cas particulier du carrefour dangereux Menon – Ravier Piquet doit être examiné dans un prochain tour de quartier avec la Mairie.

### **Propreté urbaine**

Le nettoyage a été renforcé avec plus de personnel et plus de machines.

Cependant, de nombreuses incivilités sont observées (détritus jetés au sol).

Certaines rues (place Docteur Girard, avenue Maréchal Randon) sont nettoyées 5 fois par semaine, d'autres moins souvent.

Un ajustement est possible.

La Mairie invite les habitants à signaler au Fil de la Ville 0800 12 13 14 les problèmes de propreté rencontrés.

Un habitant évoque le temps perdu à rassembler des feuilles mortes qui ne sont pas immédiatement évacuées et qui s'envolent au premier coup de vent : c'est une perte de temps et d'argent.

Le problème des tags est évoqué. Une opération « zéro tag » a été mise en place dans l'hyper centre.

Des interventions sont tout à fait possibles : signaler les tags au Fil de la Ville 0800 12 13 14.

### **Incivilités dans le Parc de l'Île Verte**

La Mairie note que des rondes sont effectuées par la police municipale.

Si les incivilités reviennent aux beaux jours, la Mairie pourra travailler sur un éclairage dissuasif avec discernement.

L'Union de Quartier rappelle les arrêtés municipaux non appliqués.

La prévention a ses limites : il faut également passer à des mesures plus répressives si la prévention n'a pas d'effets.

La Mairie encourage les habitants à appeler la police municipale et la police nationale en cas de nuisances constatées.

La Mairie demande à l'Union de Quartier de lui renvoyer le courrier du 16 août 2013 pour lequel nous attendons toujours une réponse.

### **Salle polyvalente de la ZAC Blanche Monier**

Céline Deslattes indique que l'ouverture de la salle est prévue début mars après la visite finale de réception. Il s'agira d'une salle de quartier, mais pas d'un équipement festif, cette salle étant située au rez-de-chaussée d'un immeuble d'habitation.

Les horaires auxquels la salle pourra être utilisée sont : du lundi au samedi; de 8h à 22h.

Concernant l'espace petite enfance attendant, il est destiné aux 6-12 ans après 16h, ainsi qu'aux plus petits 3-5 ans le mercredi après-midi et pendant les vacances scolaires, en lien avec la MJC des Allobroges.

### **Urbanisme et projets de construction**

Concernant le projet Billon, la Mairie n'a pas de nouvelles.

Un habitant est mécontent que l'étude d'ensoleillement promise par le promoteur lors de la réunion de présentation du projet (qui avait été très mal annoncée) n'ait jamais été livrée.

Le recours place du Grésivaudan a été rejeté. La décision finale est attendue.

Une réflexion est en cours concernant le projet à la place de la station BP. La ville possède une partie des terrains. Un travail sera à mener avec l'Union de Quartier et les habitants.

La ville note un permis déposé au 15 rue Farconnet. Etant donnée la proximité avec la station BP, la ville a émis un arrêté de sursis à statuer d'une durée de 2 ans.

La ville n'a pas connaissance de projet sur le terrain à l'angle des rues Menon et Magnanerie qui vient d'être vendu.

Sur la ZAC Blanche Monier, l'immeuble contenant la salle polyvalente et la salle petite enfance a été livré. L'aménagement de la placette est en cours. Les îlots B1, B5 et B7 sont sur des terrains privés, des discussions sont en cours. La zone artisanale devra être décalée en raison des ondes électromagnétiques du transformateur EDF-GEG avoisinant.

### **Ecole**

Un parent d'élève rappelle la situation depuis l'été dernier : les parents d'élèves avaient alerté la maire au printemps 2013 sur le fait que de nouveaux arrivants seraient à prévoir à la rentrée de septembre 2013. La mairie semble avoir préféré aiguiller certaines familles vers l'école Bizanet pour l'inscription de septembre 2013. A la rentrée de septembre 2013, une seule classe a été ouverte. Depuis septembre 2013, la livraison du nouveau bâtiment rue Blanche Monier a été effectuée à l'automne : certains nouveaux habitants de la rue Blanche Monier ont pu avoir une place à l'école Paul Bert, d'autres ont été redirigés vers l'école Saint Laurent, étant donné que la limite du nombre d'élèves par classe a été inévitablement dépassée. Tout ceci aurait-il pu être évité ?

Paul Bron rappelle que c'est l'éducation nationale qui décide de l'ouverture des classes en fonction du nombre d'élèves présents le jour de la rentrée. Pour l'école Paul Bert qui est « primarisée » (un seul directeur pour les écoles maternelles et élémentaires), le seuil d'ouverture est de 27,5 élèves en moyenne sur l'ensemble du groupe scolaire. Or, le jour de la rentrée de septembre 2013, nous étions en dessous du seuil d'ouverture d'une classe supplémentaire (qui a été dépassé depuis de 10 élèves). L'attribution d'une place à l'école Paul Bert s'est faite en fonction de l'ordre des demandes (premier arrivé, premier servi).

Les parents font part d'un courrier de l'inspection d'académie indiquant qu'aucune discussion n'est possible avant les élections municipales, ce dont la Ville s'étonne vivement.

Paul Bron indique qu'une classe sera ouverte par l'éducation nationale à la rentrée de septembre 2014, et probablement une de plus à la rentrée de septembre 2015. Des classes sont disponibles côté élémentaire, qu'il faudra réaménager en fonction du nombre de classes à ouvrir.

Egalement, l'espace pour la sieste est devenu indisponible côté maternelle depuis septembre 2013. Il faudra repenser comment proposer aux enfants une organisation de la sieste digne de ce nom.

### **Stationnement résidentiel payant (ou pas)**

Suite à plusieurs années où ce sujet avait été discuté avec la Mairie et en assemblée générale, l'Union de Quartier avait procédé à une petite consultation par voie de questionnaire, distribué à 2000 exemplaires dans les boîtes aux lettres, aux adhérents et dans les commerces. Nous avons reçu une centaine de réponses.

Les questions posées étaient :

- *Rencontrez-vous des difficultés pour stationner ? (oui/non, préciser éventuellement)*
- *Etes-vous d'accord pour étendre le stationnement résidentiel payant sur une partie de l'Ile Verte ? (oui/non)*
- *Etes-vous d'accord pour étendre le stationnement résidentiel payant sur toutes les rues de l'Ile Verte ? (oui/non)*
- *Le tarif résident actuel (12 € par mois) vous paraît-il trop cher / correct / pas assez cher ?*
- *Autres commentaires ?*

Les avis sont très partagés. On trouve à peu près toutes les combinaisons dans les réponses. De nombreux commentaires ont également été reçus (pourquoi les habitants de l'Ile Verte devraient payer pour compenser le manque de parkings relais efficaces, le stationnement résidentiel payant va-t-il vraiment résoudre le problème, la situation est invivable pour les artisans qui interviennent dans le quartier, le problème ne serait-il pas résolu en faisant respecter les règles du stationnement, de fait chassant les véhicules ventouse, ...). Le seul point qui semble faire l'unanimité est le manque de places de stationnement dans le quartier.

Devant l'engouement suscité par ce sujet, et en raison de l'heure tardive, il a été décidé de mettre en place une réunion publique avec la mairie sur ce sujet du stationnement résidentiel payant.9

Nous vous tiendrons au courant !